

# VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2

OCTOBRE 77

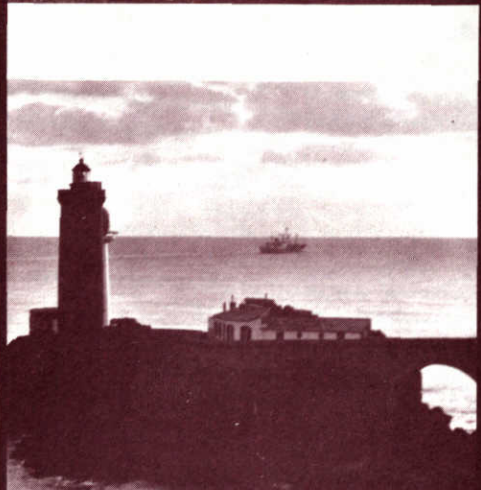
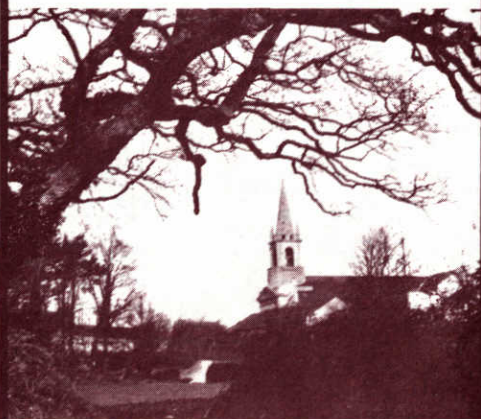
Numéro Spécial : Associations Culturelles et Sportives de notre Commune.

## SOMMAIRE :

- EDITORIAL de Mr MELENNEC, Maire de PLOUZANE
- FINANCES : Les différents documents comptables de La Commune
- FINANCES : Calcul de L'impôt communal
- URBANISME
- AFFAIRES SOCIALES : Opération Aide aux chômeurs
- ANIMATION COMMUNALE : Equipements collectifs
- PERMANENCES des ADJOINTS à La MAIRIE
- ANIMATION : Une Ecole de Musique à PLOUZANE
- AVIS DIVERS
- PLOUZANE ville propre

## ASSOCIATIONS

- La Lutte Bretonne
- Le Vélo-Club de PLOUZANE
- L'Union Cyclotouriste de PLOUZANE
- Le Plouzané Athlétic Club
- Association des Plaisanciers du Dellec
- Oaled Sevenadurel PLOUZANE
- Club du Troisième Age
- Club d'Accueil féminin de PLOUZANE
- Association Culturelle
- Le Comité des Loisirs



CE MONDE EST-IL BIEN COMME IL EST ?

---

Ce journal se veut avant tout municipal. Il traitera donc des questions concernant notre commune en donnant le plus fidèlement possible les explications que chacun est en droit d'attendre des élus, les renseignements pratiques et une information sur les événements qui font de PLOUZANE une cité vivante.

Cependant, qu'il me soit permis d'évoquer l'émotion que la vie politique nationale ne manque pas de susciter dans les coeurs et dans les esprits.

En effet, les enjeux politiques du pays déterminent nos conditions de vie. Au niveau local comme au plan national, le débat tourne autour des grandes questions : la liberté, la justice, le travail, la production des biens, le cadre de notre vie, l'avenir de notre société.

Ces mots n'évoquent pas seulement des idées mais aussi des situations concrètes, des hommes et des femmes autour de nous, dans la gêne, dans les soucis de tous les jours, dans l'inquiétude de l'avenir. Ainsi, malgré les interprétations les plus diverses, ce débat est sérieux et lourd de conséquences.

Après le pénible spectacle que donnait au pays la droite divisée par les intérêts personnels, voici que les partis de gauche semblent remettre en cause leur accord, base d'une union qui a su donner aux travailleurs de ce pays l'espoir d'un changement profond et durable.

Se consolera-t-on de ce que les partis de gauche s'affrontent au grand jour et qu'ainsi toute la population de la France est faite juge des raisons de la discorde ? qu'il en sortira une clarification ?

Possible, mais alors il est grand temps de changer le ton et d'éviter les accusations trop promptes, de rechercher les solutions communes.

Changer la vie n'est-ce pas d'abord apprendre à vivre ensemble ?

Peut-on parler d'union sans mettre en accord ses paroles et sa pratique ?

Bien au-delà des partis, aussi nécessaires soient-ils, n'y a-t-il pas l'intérêt de 80 % de la population, dominé par le système économique capitaliste avant tout basé sur le profit à court terme ?

A chacun sa méditation ; modestement, voici la mienne : Il me semble qu'elle est ces temps-ci partagée par beaucoup. Quelques uns auront le réflexe bien compréhensible de lassitude et de découragement. Pourtant la lutte et le travail pour un monde meilleur ne s'arrêteront pas en mars 78 qu'elle qu'en soit l'issue. Les hommes et les femmes poseront inlassablement les mêmes exigences de justice et de liberté. Il faudra être de ceux-là.

## FINANCES

### Les Différents documents Comptables de la Commune

Les documents de base sont le budget et le compte administratif :

Le Budget de la Commune est un acte politique qui décide, à priori, toutes les dépenses qui auront une incidence financière au cours de l'année concernée, et prévoit toutes les recettes qui les couvriront.

Le Compte Administratif a pour objet, au contraire, d'enregistrer toutes les opérations financières qui ont été en fait réalisées au cours de cette même année.

#### LE BUDGET

LE BUDGET PRIMITIF, voté en début d'année, fixe l'essentiel des dépenses et des recettes prévisibles pour l'année. C'est lors de ce Budget en particulier qu'est votée la masse d'impôts locaux qui devra être prélevée au courant de l'année. Ce Budget a été voté par l'Ancienne Equipe Municipale, le 24 Février 1977.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE est essentiellement un Budget de report et d'ajustement qui affine le cadre établi lors du Budget primitif. Ce Budget n'a aucune incidence fiscale.

Ce Budget est actuellement en préparation et sera voté d'ici quelques semaines.

#### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

La comptabilité communale est double :

- le Compte Administratif est établi par la Mairie ;
- le Compte de Gestion est établi par le Percepteur, Agent de l'Etat, qui seul a qualité pour manier les deniers communaux.

La comparaison des deux documents permet un contrôle de meilleure qualité.

## CALCUL DE L'IMPOT COMMUNAL

=====

Pour calculer l'augmentation des impôts locaux, lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal prend comme base la somme perçue l'année précédente en impôts directs. Ensuite, il additionne l'augmentation de la richesse de la Commune due aux nouvelles habitations, commerces, etc.... Ce chiffre est fourni par les services fiscaux, mais il est rarement connu pour l'année en cours lors du vote du budget primitif. Il est donc nécessaire de faire une estimation en faisant, par exemple, une moyenne sur plusieurs années.

C'est là que se situe l'erreur commise par l'ancien Conseil, qui avait prévu la même augmentation cette année qu'en 1976, alors que celle-ci avait été exceptionnelle (68 %) pour diverses raisons (ex. modification de la taxe foncière). A partir de ce chiffre appelé "potentiel fiscal", nous connaissons la somme qui sera à notre disposition sans augmenter les impôts locaux. Ce chiffre est de 14 % pour 1977 au lieu des 68 % estimés.

Ensuite, nous déterminons la somme nécessaire pour boucler le budget ; la différence entre ces deux chiffres nous donne l'augmentation des impôts pour l'année. Cette augmentation, votée par l'ancien Conseil Municipal, est de 70 % pour l'année 1977 au lieu des 12,5 % annoncés.

L'augmentation de 70 % correspond à la moyenne des quatre taxes (taxe d'habitation, patente, foncier bâti, foncier non bâti).

Malgré cette erreur, le contribuable ne peut espérer une remise de ces impôts, car les services fiscaux chargés de calculer la part de chacun ne prennent en compte que la somme globale votée et qui est d'ailleurs nécessaire pour équilibrer le budget, les dépenses ayant été engagées.

### EVOLUTION DE LA RECETTE DES IMPOTS DIRECTS

Impôts directs perçus en 1976	Augmentation du potentiel fiscal 1977	Impôts directs à percevoir en 1977 sans augmentation	Somme nécessaire pour équilibrer le budget	Augmentation des Impôts locaux
555 000,00	14 %	632 700,00	1 072 669,92	70 %



## URBANISME

### LE LOTISSEMENT DE KERASCOET :

Les deux lots du Lotissement, rachetés par la Commune, ont été revendus au prix habituel de 110,00 F le m<sup>2</sup>.

Nous rappelons que le but de la commune était de faire une "opération blanche" en dépensant cette somme pour les frais de voirie, d'éclairage et d'espaces verts pour le lotissement.

Voici le bilan de l'opération :

- Achat de terrains par la Commune : 22 000,00
- Frais divers : 5 000,00
- Devis CUB (voirie et éclairage) : 90 000,00

TOTAL 117 000,00

La vente par la Commune a rapporté 127 490,00 F : la différence entre ce chiffre et le prix de revient sera dépensée pour les espaces verts.

### INFORMATIONS

Certaines personnes se sont inquiétées, à juste raison d'ailleurs, de la démolition et de la réfection d'un trottoir au Centre de la Trinité : la Communauté Urbaine de BREST, n'ayant pas obtenu la signature de la cession gratuite du terrain concerné à cause d'une gêne et d'un danger résultant d'un stationnement en épi le long d'une route départementale, a été amenée à étudier un projet de stationnement le long de la voie. Les gens habitués au Centre de la Trinité ont constaté dans cette opération la perte de 2 ou 3 places de parking, ce qui est regrettable ; nous invitons les automobilistes à stationner route de Kéroulo où deux petites places ont été aménagées.

Deux cabines téléphoniques ont été installées à Kérallan et à Kéramazé : les appareils de téléphone ne devraient pas tarder.

### PUBLICITE AU STADE DE TREMAIDIC

Les Commerçants de PLOUZANE sont invités à se renseigner dans les meilleurs délais à la Mairie, près de l'Adjoint chargé de l'Urbanisme. La surface de publicité est à déterminer sur les tribunes. Le prix sera fixé en fonction de la longueur disposée.

AFFAIRES SOCIALES

OPERATION AIDE AUX CHOMEURS

Le Conseil Municipal de PLOUZANE a décidé au mois de Juin dernier, de participer à l'opération aide départementale aux chômeurs, décidée par le Conseil Général du Finistère.

Cette aide était conditionnée à une participation des Communes égale à la moitié de celle du Département. Avec 66 chômeurs inscrits à l'ANPE au mois de Juin, PLOUZANE a bénéficié de 3 520,00 F du Département et 1 760,00 F de la Commune.

Le Bureau d'Aide Sociale a pu examiner les 47 dossiers remplis début Juillet. Le chômage frappe surtout les jeunes de notre Commune : 34 dossiers avaient été remplis par des personnes ayant de 18 à 25 ans, dont 12 sortaient de l'Ecole et n'avaient jamais travaillé. Autres victimes du chômage, les Jeunes Femmes : 34 personnes, à propos desquelles il est intéressant de signaler que 12 seulement sont mariées et bénéficient donc des revenus de leur mari.

Après examen de ces dossiers, le Bureau d'Aide Sociale a décidé de proposer une dizaine de cas susceptibles de bénéficier de cette aide moitié départementale, moitié communale. Six célibataires ayant déjà travaillé mais ne touchant presque pas d'indemnités et ne pouvant pas être pris en charge par leurs ascendants, ont été proposés, ainsi que 2 hommes mariés avec des enfants à charge, et deux femmes seules avec des enfants à charge. Là encore, la situation des jeunes a paru la plus difficile, presque sur les 10 dossiers présentés, 5 sont ceux des Jeunes.

Ces propositions ont toutes été acceptées par la Commission Cantonale d'Aide Sociale le 13 Juillet dernier, mais la Commune attend toujours que la Préfecture envoie les fonds promis - chose étonnante pour une opération présentée comme devant permettre "des interventions rapides et adaptées aux cas particuliers".

=====

Les demandeurs d'emploi de PLOUZANE peuvent bénéficier d'une carte de libre circulation sur le réseau des transports urbains, à condition bien sûr de ne pas dépasser un certain plafond de ressources indexé sur le SMIC. Les renseignements et les dossiers de demande de carte sont fournis à la Mairie.

=====

I EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Une réunion de toutes les Associations directement concernées par les Equipements Collectifs a eu lieu en Mairie le 16 Juin. Dans l'ensemble, un accord a été trouvé, les points en litige ont été résolus début Septembre.

Le Gymnase, cette année, est pratiquement utilisé à temps complet de 17 H à 22 H, samedi compris.

II LOCAUX - REPARTITION

Le manque de locaux se pose tant au Bourg qu'à la Trinité. A la Trinité, la priorité a été donnée à l'école de Coat-Edern, qui fonctionne, alors que les travaux démarrent seulement. L'Amicale Laïque, du coup, se voit privée de locaux qui lui étaient indispensables pour un fonctionnement normal. La Section Tennis de Table ayant perdu tous ses locaux, la priorité lui est accordée en dehors des heures scolaires dans la Grande Salle de la Trinité. Cette salle pourra quand même être mise à la disposition de la population le Jeudi ou le Vendredi à la condition de prévenir à temps la Commission Animation qui se chargera de trouver un accord avec la Section Tennis de Table de l'Amicale Laïque.

Au Bourg, une nouvelle répartition a eu lieu le 21 Septembre. Le grand changement est la permutation de locaux entre la Lutte Bretonne et l'A.C.P. La Lutte Bretonne avec une surface disponible de 72 m2 de tapis était logée dans un local de moins de 40 m2. L'A.C.P. disposera pour son rangement et ses travaux de peinture du local rue de l'Arvor, et le Mercredi après-midi de la salle de réunion ainsi que de la grande salle du Bourg, sauf demande exceptionnelle d'une autre Association et à la condition de ne rien entreposer. Pour le Club Féminin, le V.C.P. et U.C.P., le Comité des Loisirs la Gymnastique Féminine, Vie Libre, les conditions d'accueil sont les mêmes que l'année précédente. Le 3ème âge, la convention ayant été acceptée fin Septembre par l'Académie et la Préfecture, pourra se réunir le Mercredi après-midi à la cantine de l'Ecole du Bourg, les conditions d'accueil devraient être nettement supérieures à celles de la Salle de Réunions du Bourg.

Un gros problème reste posé : celui des jeunes de l'Association culturelle bretonne. Nous avons mis à leur disposition certains jours de la semaine, la salle de réunions ainsi que la grande salle du Bourg, mais ces locaux étant utilisés par d'autres Associations, ils n'ont aucun local à eux, une autre solution devra être trouvée.

### III TREMAIDIC

Comme vous pouvez le constater, les travaux n'en finissent pas, les portes ne sont pas en place... Cette installation légère n'est pas du tout prévue pour subir les conditions d'utilisation de cet équipement.

Le parking de Trémaïdic est un excellent terrain de pétanque. Pour les grands tournois, les locaux pourront être mis à la disposition des organisateurs sur demande en Mairie et à condition de ne pas gêner le bon fonctionnement des terrains de foot.



LES PERMANENCES DES ADJOINTS A

LA MAIRIE

**Monsieur Louis CANN, Premier Adjoint Chargé des Finances :**

- le Lundi de 17 H à 18 H
- le Mercredi de 17 H à 18 H
- le Jeudi de 17 H à 18 H

**Monsieur Jean René MEUNIER, Chargé de l'Enseignement :**

- le Mardi de 17 H à 18 H
- le Jeudi de 17 H à 18 H
- le Vendredi de 17 H à 18 H

**Monsieur François QUENET, chargé de l'Urbanisme et des Travaux :**

- le Jeudi de 9 H à 12 H
- le Samedi de 9 H à 11 H

**Madame MARCHALOT Marie, chargée des Affaires Sociales :**

- le Vendredi de 9 H à 12 H

**Monsieur Francis DANIELOU, chargé de l'animation communale  
(relations avec les Associations)**

- le Mercredi de 17 H à 18 H
- le Samedi de 9 H à 12 H.

**Monsieur Louis LE BOUEDEC, chargé de l'environnement et  
de la réputation**

- Le Lundi de 17 H à 18 H
- Le Samedi de 11 H à 12 H

## PROJET POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE PLOUZANE

---

"Libérer, épanouir, respecter la vie tout en inculquant les techniques"

M. MARTENOT

### MOTIVATIONS - OBJECTIFS

Un certain nombre d'indices ont montré, au courant des 1er et 2ème trimestres 1977, qu'il existait une demande en matière d'enseignement de la musique sur notre commune.

Dans le souci d'y répondre et consciente que "l'éducation artistique est un précieux facteur d'éducation générale", la municipalité va tenter de faire fonctionner une Ecole de Musique avec l'aide de compétences locales et brestoises (Harmonie Municipale qui apporte aussi son concours à une expérience similaire que tente Brest avec ses écoles de quartier).

Si les résultats de la première année s'avèrent satisfaisants, des cours d'instruments seront organisés l'année suivante.

### ORGANISATION GENERALE

Dans un premier temps, la responsabilité administrative incomberait à la mairie et la responsabilité technique à deux personnes dont l'autorité morale en la matière est certaine : Mrs de le MAILLY et JOUSSEAUME.

Dans un deuxième temps et dans le souci de rendre le pouvoir aux intéressés, les responsabilités seraient attribuées à un conseil d'administration composé de représentants de parents d'élèves et de la municipalité, des professeurs, et de deux personnes extérieures à la commune, nommées par la municipalité et reconnues pour leur compétence.

### ORGANISATION PRATIQUE

Cette année, en l'absence de budget prévu pour le fonctionnement de cette école, la municipalité est dans l'obligation de faire en sorte que le bilan de l'opération soit équilibré. Les prix sont donc calculés en conséquence.

- Inscription : 25 Frs
- par trimestre : 20 Frs
- Gratuité à partir du 3ème enfant d'une même famille régulièrement inscrit.

.../...

Compte tenu des trajets, indispensables actuellement, pour se rendre à la seule école de musique existante, les dépenses pour les familles ne devraient pas être augmentées.

Il est important, pour des raisons de pédagogie, de regrouper les enfants par classe d'âge. Nous prévoyons actuellement :

- 7-8 ans : Initiation à la musique
- 8-10 ans : Solfège débutants
- 10-12 ans : Solfège débutants.

Si le nombre d'enfants par classe d'âge dépassait 20 ou 25, des classes parallèles seraient mises en place.

Les cours auraient lieu, à raison d'une heure par semaine, au C.E.S. de Kroas-Saliou en dehors des heures scolaires (c'est-à-dire de 17 h 30 à 18 h 30 et le mercredi).

Initiation : mercredi matin,

Débutants : en fonction des réponses au questionnaire ci-joint.

Les inscriptions seront reçues à la mairie du 6 au 12 octobre inclus.

Les cours débuteront le 19 Octobre 1977.

REMARQUES :

- Les intéressés qui ne rentreraient dans aucune des 3 catégories ci-dessus pour des raisons d'âge ou de niveau, sont priés de remplir et de rapporter tout de même le questionnaire, afin d'être recensés. La possibilité de leur donner satisfaction ultérieurement sera étudiée.

- Les manuels et les flûtes à bec (pour les débutants) seront à la charge des familles mais les achats seront regroupés avec la ville de Brest de telle sorte que les prix soient minimum (sans doute inférieurs à 20 Frs pour les flûtes et de l'ordre de 10 Frs pour les manuels. Ces derniers seront rachetés par l'école en fin d'année).

- Pour tous renseignements complémentaires, une permanence sera assurée le samedi 8 de 9 h à 12 h.

---

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

NOM ; ..... Prénoms : .....

Age : ..... Date et lieu de naissance : .....

Niveau musical actuel ( - Débutant (rayer la mention  
( - Non débutant (veuillez préciser) inutile)

Adresse : .....

Préciser l'heure et le jour de la semaine qui vous conviendraient le mieux.

Donner deux possibilités par ordre de préférence :

1°) - le ..... de .....h à .....h

2°) - le ..... de .....h à .....h

Pour l'année prochaine, de quel instrument aimeriez-vous jouer ?

## COMMUNICATION :

Conformément à l'article 1406 I du Code Général des Impôts, nous signalons aux propriétaires qu'ils doivent obligatoirement déclarer en Mairie ou au bureau du Cadastre :

1°)- Toutes constructions nouvelles et locaux faisant l'objet de reconstruction, addition de construction, démolition ou changement d'affectations (ex. : aménagement de chambres, etc...) et qui n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

2°)- Toutes parcelles non bâties faisant l'objet d'un changement de nature de culture ou de consistance.

La mise à jour de leurs situations permettra une répartition plus juste des impôts locaux.

## A V I S

### Inscription sur les listes électorales

Nous rappelons plus particulièrement aux nouveaux habitants de notre commune qu'ils peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 Décembre de cette année, pour pouvoir voter à PLOUZANE en 1978.

### Commission extra-municipale affaires sociales

Cette commission aura lieu le Vendredi 28 Octobre 1976. Les représentants d'associations travaillant activement dans ce domaine de l'action sociale à PLOUZANE sont tout particulièrement invités.

### Recensement de la classe 79 - 4ème tranche.

Les jeunes gens nés entre le 1er octobre 59 et le 31 Décembre 59 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 Octobre 1977. Se munir du livret de famille des parents.





## LA LUTTE BRETONNE

-----

### SKOL GOUREN - PLOUZANE

La lutte bretonne est un sport celtique qui se pratique en position debout ; les prises et parades avec les mains se font uniquement sur la chemise (roched), les prises de jambe en dessous de la ceinture uniquement. Le combat ne se poursuit jamais à terre.

La lutte se présente comme un sport très complet et praticable à tous les âges et en particulier par les jeunes enfants. La première année d'initiation comporte une préparation à base de gymnastique, maîtrise du corps dans l'espace, technique de chute, connaissance des règlements, initiation aux prises de bases.

Nous pratiquons ainsi un sport qui tient à garder en priorité un "esprit de jeu", c'est ce qui fit par le passé la popularité du Gouren. Ce sport se pratique à partir de règles bien précises, codifiées et reconnues par la Fédération Française de Lutte à laquelle nous adhérons. Nous tenons par ailleurs à souligner que toutes les activités font appel au bénévolat : encadrement technique, dirigeants, etc.... Nos ressources proviennent uniquement des cotisations des adhérents et des subventions de la municipalité.

La lutte par ailleurs constitue une excellente école de caractère, elle freine souvent l'ardeur des sujets bagarreurs et indisciplinés et permet par contre aux timides de prendre conscience de leurs possibilités. La lutte demeure, par essence même, un sport individuel ; nous palions à cet inconvénient en donnant plus d'importance aux classements par équipes ; ainsi c'est sur l'ensemble des résultats de tous nos lutteurs que nous sommes devenus champions de Bretagne toutes catégories réunies pour 1977.

A la veille de la nouvelle saison, voici ce que nous prévoyons :

Fin septembre : inscriptions nouvelles (local municipal Bourg de PLOUZANE, les mardis soir ou samedis après-midi).

Début octobre : reprise de l'entraînement.

Horaires : - Mardi soir de 20 à 22 heures,  
- Samedi de 14 à 16 heures.

Si les effectifs étaient trop importants, une séance supplémentaire pourrait être programmée.

.../...

Catégories	Tarif des licences, cot. FFL - Comité de Bretagne - assurances journal, etc...	Cotisations aux clubs	Vêtement "Roched"	Observations
Dirigeants				L cotisation "roched" est valable pour 3 années, les vêtements sont remplacés pour toute cette durée.
Poussins	45 F	20 F	40 F	
Benjamins				Des réductions intervien- nent à partir du 2ème lut- teur par feuille sur les licences et cotisations au club
Minimes	55 F	20 F	40 F	
Cadets				
Juniors	65 F	20 F	40 F	
Séniors				

RENCONTRES AMICALES "INTERSKOLIOU"

<u>GROUPE I</u> - lutteurs de moins de 30 Kg - 40 à 52 kg - et de plus de 62 Kg		<u>GROUPE II</u> - lutteurs de 30 à 40 Kg de 52 à 62 Kg	
Lieu de rencontre	Date	Lieu de rencontre	Date
PLOUMOGUER	23.10.77	SAINT-RENAN	6.11.77
PLOUARZEL	13.11.77	LANDERNEAU	20.11.77
KERBER (BREST- St-Pierre)	27.11.77	PLOUZANE	4.12.77
GUIPAVAS	11.12.77	GOUESNOU	18.12.77

CHAMPIONNATS DE DISTRICT (NORD FINISTERE)

Catégories	Année de Naissance	Dates	Lieux
Poussins	68-69	8 Janvier 78	PLOUDALMEZEAU
Benjamins	67-66	22 Janvier 78	LANDERNEAU
Minimes	65-64	5 Février 78	PLOUGASTEL
Cadets	63-62	26 Février 78	MILIZAC
Juniors - Séniors		12 Mars 78	LANNILIS ou PLOGUERNEAU

CHAMPIONNATS DE BRETAGNE

Catégories	Dates	Lieux
Poussins	5 Mars 78	KERBER
Benjamins	19 Mars 78	BRIEC
Minimes	2 Avril 78	PLOUHINEC
Cadets	23 Avril 78	PLOUZANE
Juniors - Séniors	30 Avril 78	DOUARNENEZ

TOURNOIS D'ETE

A la suite des championnats, les lutteurs qui le désirent peuvent pratiquer à l'occasion des kermesses (démonstrations), des fêtes bretonnes, etc....

Pour plus de renseignements, contactez :

- Monsieur FOLL - Route de l'Arvor - Bourg de PLOUZANE
- Monsieur MARC F. - 16, allée des Camélias - La Trinité - PLOUZANE



## VELO-CLUB DE PLOUZANE

(V.C.P.)

créé en 1973 (loi 1901) et agréé en 1974 à la  
Fédération Française de cyclisme (F.F.C.)  
n° 73 / Comité de Bretagne de cyclisme dont le siège est à ST BRIEUC  
et n° 2333 / Sous-Préfecture de BREST J.O. du 10.11.73

Son Conseil d'Administration est composé de  
9 membres, le Bureau comprend :

- 1 Président, 2 V.Présidents, 1 Secrétaire et 1 Adjoint,  
1 Trésorier et 1 Adjoint, 1 éducateur-Entraîneur et Délégué,  
et 1 membre observateur.

Le renouvellement du Bureau a lieu chaque année  
en Assemblée générale ainsi que le 1/3 Sortant, (en principe en Novembre).

### BUT

Initiation au cyclisme, à la détente et au sport cycliste de  
compétition.

Pour être membre du Club, il faut adhérer, régulariser sa  
cotisation annuelle qui est de :

- 10 F pour les Jeunes de moins de 18 ans
- 25 F pour les Jeunes de plus de 18 ans

### EFFECTIFS

	Nombre	Age
Pré-licenciés	24	10-11-12 et 13 ans
Minimes	4	14 ans dans l'année
Cadets	10	15 et 16 ans
Juniors	5	17 et 18 ans
Séniors	5	+ de 19 ans
Vétérans	7	+ de 35 ans
Dirigeants	7	-

TOTAL 62

En parallèle les cyclistes de tous âges qui  
ne se destinent pas à la compétition adhèrent à l'Union Cyclotouriste de  
PLOUZANE (U.C.P.) et nous travaillons conjointement pour le sport cycliste.

EN RESUME . Le V.C.P. a pour but le sport cycliste de compétition  
L'U.C.P. a pour but le cyclotourisme, Brevets,  
Randonnée, Promenade.

### DECOUPAGE - ACTIVITES

Réunion mensuelle 2ème Vendredi au local et tous les dimanches matin  
de 9 H à 11 H 30 pour tous renseignements et inscriptions.

Les dirigeants préparent et contrôlent le planning, l'entraînement,  
la préparation à la compétition et le suivi et l'encadrement.

Etablissement des diverses demandes administratives, médicales et de  
Sécurité pour les épreuves organisées par le Club. Achat de matériel,  
équipement, habillement, contrôle technique des courses cyclistes  
chronométrage, classement performances etc... Etablissement de demande  
de licences, visite médicale.

Budget de courses et d'entretien du Club.

.../...

## PREPARATION ENTRAINEMENT

Mise en condition physique en saison hivernale du 15.11. au 15.01.78, tous les Jeudis de 18 H 30 à 20 H Salle Omnisport, Culture Physique, Musculation pour tous

De Janvier à Mars, Entraînement sur route par catégorie et distances progressives

3 phases - Endurance, Résistance, Entretien technique et tactique de compétition afin d'acquérir la résistance nécessaire qui demande efforts, courage et tenacité

Sont concernés les licenciés coureurs qui se destinent à la compétition (minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans).

L'Ecole de cyclisme est dispensée aux pré-licenciés ainsi qu'aux minimes, cadets, juniors par un éducateur-Entraîneur diplômé pendant les mois de Janvier, Février, et Mars.

Il se décompose en :

- Cours théorique (hygiène, soins, habillement, ravitaillement et règlement technique)
- Cours pratique (choix du vélo, réglages, positions, entretien réparation).
- Sortie sur route, adresses, équilibre, tactique de route, en peloton, gymkhane cycliste pour les pré-licenciés.

Les pré-licenciés qui ne font pas la compétition effectuent une sortie tous les dimanches matin :

de 9 H à 10 H cours Théoriques

de 10 H à 11 H Pratique du Vélo de Janvier à Juillet

## ENTRAINEMENT ET COMPETITION

Après la préparation hivernale et la préparation d'entraînement sur Routes, la saison de compétition commence en Mars et se termine en Septembre par catégories de coureurs dont voici le découpage et résultats en 1977 :

Catégorie	Distance Maxi	Nombre de course	Places Obtenues
Minimes 14 ans	25 km	10	1er 1 2ème 2 4ème 4 Accessit 12
Cadets 15 et 16 ans	60 km	15	1er 7 2ème 5 3ème 1 4ème 1 +10 Acces. 10
H Juniors 17 et 18 ans	120 km	18	1er 1 2ème 2 3ème 4 + Accessit 7
Séniors + 19 ans	140 km et +	20	1er 4 2ème 1 3ème 5 4ème 3 + Accessit 14

Vétérans	:	60 km	:	6	:	Accessit	6
	:	TOTAL	:	69	:	Accessit Place de 5 à 15è	suivant classement officiel
Pré-licenciés	:	hors compétition	:		:	Maillot Jaune 77	
10-11 ans	:		:		:	Eric DERRIEN	
12-13 ans	:		:		:	Maillot Jaune 77	
	:		:		:	Daniel KEREBEL	

### PROGRAMME

Le V.C.P. a organisé en 1977 10 épreuves cyclistes dont 6 sur la Commune de PLOUZANE et le Programme de 1978 sera reconduit sinon amélioré, si les moyens financiers le permettent.

A noter que la visite médicale est obligatoire pour tous, et les licenciés coureurs sont suivis médicalement au centre médico-sportif de BREST

Quelques souhaits : un Local plus adapté pour nos effectifs et matériels, du matériel de Sécurité pour les courses en place sur la Commune.

P.S. Une réunion d'information aura lieu le dimanche 16 Octobre 1977 de 9 h à 11 h au local ancienne mairie à PLOUZANE, pour les nouveaux prélicenciés et leurs parents.

UNION CYCLOTOURISTE DE PLOUZANE

Notre Association se compose par la saison 76-77 de  
40 adhérents :

- But sportif (maintien de la condition physique)
- Découverte de la nature
- pas de compétition
- Entraînement en vue de la participation à divers brevets allant de 50 kms à 600 kms.
- Ex : tour du Finistère 340 kms, 3 participants de l'U.C.P.  
BREST - DINARD - IVRY : 600 kms - 6 participants de l'U.C.P.
- Promouvoir le sport cycliste pour les hommes et femmes de tous âges, en constituant différents groupes en fonction de la valeur et des capacités de chacun - Ex. : 1er Groupe 25 à 50 kms -  
2ème Groupe : 80 à 100 kms par sortie.
- Organisation de la sortie dominicale
- Organisation de brevets

Un local mis à notre disposition par la  
Mairie, nous permet de nous réunir le dimanche. Ce local se trouve  
derrière l'Eglise de PLOUZANE dans la baraque de l'ancienne Mairie.

\* Pour plus de renseignements,  
contactez :

Monsieur KUCHARSKI Georges  
Vice-Président de l'Union  
Cyclotouriste de PLOUZANE  
22, allée Archimède  
La Trinité - PLOUZANE



## LE PLOUZANE ATHLETIC CLUB

Notre Club sportif a été fondé en 1941, pendant l'occupation, par un groupe de Plouzanéens dynamiques présidé par Charles KERMARREC.

C'est une Association régie par la loi de 1901 et dont les statuts précisent que tous les sports peuvent être pratiqués sous ses couleurs. En fait après quelques timides essais d'athlétisme, seul le foot-ball, sport populaire de notre région, prit un essor véritable et l'on dut attendre 1976 pour voir la création de sections de Volley-Ball et de Hand-Ball.

Actuellement près de 400 licenciés pratiquent régulièrement leur sport favori sous les couleurs bleu et blanc du P.A.C. actuellement présidé par Francis LE GALL qui a succédé à Marcel GUEVEL et Jean GENTIL.

### LA SECTION FOOT-BALL

C'est à partir des années 70, avec l'apport d'une population nouvelle à PLOUZANE et sous l'impulsion du "dynamique Marcel GUEVEL" que le Foot-Ball connu un essor impressionnant dans notre Commune. En effet, des 3 équipes des Années 60, le P. A. C. est passé en cette saison 77-78 à 22 équipes engagées en championnat, s'entraînant au moins une fois par semaine et jouant régulièrement chaque week-end.

Il est certain que ce développement ultra rapide du Club a posé de nombreux problèmes à ces dirigeants le but a toujours été et reste d'offrir à tous les jeunes et moins jeunes de la Commune la possibilité de s'exprimer et de développer leurs capacités physiques dans la pratique d'un sport d'équipe.

Après avoir dû rechercher en location et aménager divers terrains (terrains du bourg, de Kroaz-Saliou, de Bréhélen) notre Club dispose cette année d'un stade municipal à TREMAIDIC. Ce stade où se joue chaque dimanche après-midi les matchs de compétition séniors est doté de gradins couverts permettant aux spectateurs d'être à l'abri des intempéries. Nul doute que c'est là un progrès appréciable et ainsi avec les précédentes installations du Bourg et de Bréhélen les problèmes de terrains se trouvent solutionner pour cette saison.

L'encadrement des 22 équipes et particulièrement des jeunes demeure l'un des soucis permanents des dirigeants et, si nous disposons malgré tout d'une bonne équipe de responsables en place, nous pensons qu'il existe à PLOUZANE de nombreux sportifs, anciens joueurs ou jouant actuellement en dehors de la Commune, dont le concours nous serait une aide appréciable et appréciée. Nous lançons donc un appel à toutes les bonnes volontés pour continuer ensemble à mettre en place les conditions favorables au développement du sport à PLOUZANE et particulièrement du Foot-Ball.

### REPARTITION DES EFFECTIFS

Seniors : + de 19 ans, 63 joueurs en 4 équipes  
et Vétérans        dont l'équipe D, comprenant les vétérans,  
                          joue le dimanche matin

Juniors : de 16 à 19 ans, 30 joueurs en 2 équipes

Cadets : de 14 à 16 ans, 45 joueurs en 3 équipes  
 Minimes : de 12 à 14 ans, 53 joueurs en 4 équipes  
 Pupilles: de 10 à 12 ans, 56 joueurs en 6 équipes  
 Poussins: de 8 à 10 ans, 43 joueurs  
 3 équipes de poussins 2ème année (9 ans)  
 Les première année apprendront d'abord les rudiments du Foot-Ball et entreront en championnat en Janvier Prochain.

Les entraînements ont lieu au terrain du Bourg, route de Saint Renan : le Mercredi soir à 19 H pour les Juniors, Séniors et Vétérans,

Le Mercredi de 17 H à 19 H pour les cadets

Le Mardi de 17 H à 19 H pour les minimes

Et tous les Mercredis après-midi à 13 H 30 les pupilles et poussins participent à l'Ecole de Foot-Ball.

COMPOSITION DU COMITE  
 DU PLOUZANE A.C.

- Présidents : Francis LE GALL Kerlavézan Tél.89.40.96
- Vice-Prés. : François PAGE rue des Celtes Tél.89.42.04  
Jean LEON Tél.84.99.96
- Secrétaires: François QUENTEL  
7, rue des Genêts Tél.80.26.36  
Paul LAREUR Mairie Tél.89.41.08  
ou Route de Kérargroas  
Sylvain LE BRIS  
6, allée P. Curie , Tél.80.13.49
- Trésoriers : François LE GALL 37, rue de Kérarmazé  
Jean Paul COLIN Penhuel Tél.89.42.47
- Entraîneurs: Michel LE HIR et Jo LEON

CALENDRIERS DES RENCONTRES de Championnat  
 se déroulant à Trémaudic à 15 Heures

2 Octobre	PLOUZANE AC (B)	Gas de St Majeau (A)
9 Octobre	PLOUZANE AC (A)	E. St Roger (A)
23 Octobre	PLOUZANE AC (A)	Stade PLABENNEC (A)
30 Octobre	PLOUZANE AC (B)	A.S. GUILERS (B)
13 Novembre	PLOUZANE AC (A)	Bourg-Blanc (A)
20 Novembre	PLOUZANE AC (B)	Saint Renan (B)
4 Décembre	PLOUZANE AC (A)	S. Relecquois (A)
11 Décembre	PLOUZANE AC (B)	LOCMARIA (A)
15 Janvier	PLOUZANE AC (A)	KERSAINT PORTSALL (A)

## SECTION VOLLEY-BALL

Créée l'an dernier sous l'impulsion de René LE VERGE, la Section VOLLEY du PAC a, on peut le dire, réussi son démarrage puisque son équipe 1 masculine termina en tête de son groupe avec aussi une odyssée remarquable en coupe F.S.G.T.

Cette année la section repart avec un effectif nettement plus important puisque 2 équipes féminines et 2 équipes masculines seront engagées en championnat et coupe F.S.G.T.

Les entraînements et matchs ont lieu les Mardi et Jeudi soir à partir de 20 Heures à la Salle Omnisport de Croaz-Saliou sous la direction de Jack BARATIN et de Mireille FLOCH.

Conscient des besoins de la population jeune de PLOUZANE, le Président Jean Jacques ESVAN et son équipe ont décidé de créer dès cette saison une école de VOLLEY (la première à exister dans la région) qui fonctionnera tous les samedis à 14 H à partir du 8 Octobre, à la Salle de Kroaz-Saliou. Cette Ecole de VOLLEY s'adresse à tous, filles et garçons ayant 10 ans ou plus, et sera animée par Jack BARATIN et son équipe. Tous les amateurs de VOLLEY, jeunes et moins jeunes, peuvent donc venir pratiquer leur sport avec l'assurance de trouver une équipe dynamique et accueillante.

### COMPOSITION DU BUREAU

<u>Président</u> :	Jean Jacques ESVAN	Tél. 45.04.39
	7, allée des Tilleuls	
<u>Secrétaires</u>	René LE VERGE	
	Route de St Renan	
	M. T. RENAUD	Tél. 89.44.77
	Kerlavézan	
	Michèle PARASKEVAS	Tél. 44.36.54
	6, allée des fusains	
<u>Trésorier</u>	Denise L'HOPITAL	Kerlavézan
	Gildas OGOR	
<u>Entraîneur</u>	Jack BARATIN	
	Mireille FLOCH	

## ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU DELLEC

L'A.P.D.D. a été fondée il y a quatre ans par un groupe de personnes aimant la mer et dont les loisirs sont en partie dirigés vers elle.

Son but principal est de créer un climat de camaraderie parmi des gens de tous les âges qui ont leur regard tourné vers la grande bleue. Elle est là également pour informer et demander à l'occasion la participation de ceux qui lui font confiance, pour diverses missions telles que : nettoyage, entretien et surveillance de la baie du Petit Dellec et de ses abords.

Elle s'est fait entendre il y a quelques mois, pour défendre le Petit Dellec et ses environs, contre une monopolisation de ce site pour des intérêts quasiment privés.

Chaque année, pendant le week-end de la Pentecôte, l'A.P.D.D. organise une fête qui débute par concours de pêche le dimanche matin. L'après-midi est consacré à des jeux divers tant sur l'eau que sur la plage et quelques stands et dégustations sont là pour satisfaire les goûts des visiteurs. Le Lundi après-midi une régata rassemble de nombreux voiliers de plusieurs Associations.

Ses projets pour l'avenir :

- Oeuvrer pour obtenir une concession de la baie du Petit Dellec à la Commune de PLOUZANE, de manière à permettre un alignement des mouillages et une protection de l'anse contre le mauvais temps, et, dans un avenir plus lointain, faire du Petit Dellec un port de plaisance accessible à tous.

- Faire dispenser des cours de sauvetage par les organismes agréés.

- Aider les jeunes à nager, godiller etc...

L'A.P.D.D. souhaite que la Municipalité, consciente que le Petit et le Grand Dellec sont quasiment les seuls débouchés de la Commune sur la mer, adhère aux projets énoncés plus haut et mette tout en oeuvre, dans la mesure de ses moyens, pour les faire aboutir au plus tôt, dans l'intérêt de tous les habitants de PLOUZANE.

## OALÉD SEVENADUREL PLOUZANE

Klevet ho peus ano marteze diwar benn ar strollad-se.  
Med daoust hag-eñ e anavezoc'h anezifñ mad ?

Krouet eo bet e miz gwengolo 1976, med dija, eur bloavez araog, e oa bet savet kenteliou dans d'ar gwener d'an noz. Neuze, goude bezañ bet diskleriet, ar strollad en deus kinniget eun nebeut oberiantizou all : brezoneg, musik, kejadennou gand tud eus ar vro. Red eo lavaroud n'eus kajimant nemed re yaouank e-barz ar strollad med degemeret 'vez an holl dud evel just.

Dre an oberiantizou-se, e klaskom miroud ar brezoneg ha dre vraz ar sevenadur brezoneg, chomet beo c'hoaz e PLOUZANE, hag er memez amzer reiñ eul lans nevez dezifñ. Eun doare eo da nac'hañ gwellidigez danvezel an amzer a hirio ha da admerzoud on fersonelez gwirion. Arabat krediñ kennlbeut nevezifñ gand ar brezoneg hag e sevenadur a viche eun doare a vod koz da weled an traou nag eun doare "folkloriste". Dipitet e vezom aliez memez o weled festou noz'zo pe goueliou'zo aozet nemed evit gounit arc'hant en eur zisprizañ talvoudegez on sevenadur. Klask a reom ivez trec'hifñ gand an doareouse.

Neuze evit tizoud tamm pe damm ar paliou-se, setu ar pezh a ginnig deoc'h, er bloaz-mañ c'hoaz, Oaled Sevenadurel :

- dans, ar gwener d'an noz
  - da 8eur evit an deraouidi
  - da 9eur evit ar re all
- Brezoneg, ar zadorn goude lein
  - da 2eur 30 beteg 4eur evit an deraouidi
  - da 4eur 30 beteg 6eur evit ar re all
- Musik, ar zadorn goude lein
- c'hoarivañ
- enklaskou diwar benn istor Plouzane

Ma z'oc'h dedennet gand kement-mañ, e c'helloc'h dond d'on welet ar zadorn goude lein e sal munisipal ar bourg.

An Oaled



OALED SEVENADUREL PLOUZANE

FOYER CULTUREL BRETON

Voici un an que notre Association a été officiellement déclarée, mais auparavant, il existait déjà des cours de danses bretonnes.

Au mois d'Octobre 1976, d'autres activités ont été mises sur pied :

- Musique,
- Langue Bretonne,
- Rencontres avec les anciens chanteurs et conteurs de la Commune.

Les Buts du foyer :

Au travers de ces activités, le but recherché par les membres du foyer est de préserver la culture bretonne et tout ce qu'elle comporte :

Au niveau de la langue, redonner à celle-ci la vitalité, la place qu'elle a perdue dans notre région.

Au niveau de la danse, lui redonner sa vraie valeur qui est négligée dans de nombreux Festou-Noz, sans oublier les autres valeurs de la culture populaire bretonne (musique...).

Nous voulons affirmer notre désir de vivre au pays et de rendre à celui-ci sa personnalité.

De nouvelles activités ont été créées cette année :

- Recherches historiques sur la Commune de PLOUZANE et ses environs,
- Théâtre,
- Langue Bretonne : samedi après-midi
  - Débutants : de 14 H 30 à 16 H
  - Semi-débutants : de 16 H 30 à 18 H
- Danses Bretonnes : Vendredi soir
  - Débutants : de 20 H à 21 H
  - Semi-débutants : de 21 H à 22 H

Ces activités débiteront le samedi 24 Septembre.

Toute personne intéressée peut s'adresser à la Salle Municipale du Bourg le samedi après-midi.

Le Foyer

## CLUB DU TROISIEME AGE DE PLOUZANE

Vous qui avez l'âge d'être tout le temps en vacances, venez au Club du Troisième Age de PLOUZANE, qui se réunit actuellement au Bourg.

Tous les Mercredis, les Amis du Club se rencontrent l'après-midi, pour deviser et jouer aux dominos, et prendre ensemble le café. Ils peuvent aussi faire de la culture physique pendant une heure, entraînés par Mme MILIN.

Les distractions prévues pour la fin de cette année 1977 sont nombreuses et variées :

- le 28 Septembre, une séance de cinéma
- le 5 Octobre, un concours de dominos avec de nombreux prix pour les gagnants
- le 12 Octobre, promenade à Concarneau

Pour 1978, deux ou trois sorties sont prévues (notamment la visite d'une laiterie). Les Membres du Club espèrent aussi organiser l'année prochaine un jeu de pétanque pour les Messieurs.

Si vous désirez plus de renseignements, contactez Madame ILIOU, 19, route du Minou au Bourg de PLOUZANE.

=====  
=====  
=

## LE CLUB D'ACCUEIL FEMININ DE PLOUZANE

va voir naître sa cinquième année d'existence.

Ouvert en Novembre 1973 par quelques dames soucieuses d'occuper leurs loisirs, il a pour but d'accueillir toutes les femmes de la Commune, de faciliter les contacts avec les nouvelles arrivées et de créer entre elles des liens d'amitié.

L'an passé, le Club comptait 44 adhérentes. Les activités furent nombreuses et diverses compte tenu des goûts de chacune, goûts à partir desquels nous établissons notre programme.

Le programme est mis sur pied, trimestre par trimestre et parait dans la presse, ainsi que sur les affiches exposées dans les commerces de la Trinité et de PLOUZANE.

Pour la Saison 1977-1978, il est prévu :

- mise en application de l'Art Floral
- Vannerie
- Couture (2 modèles de robe d'hôtesse)
- Fabrication de colliers de perles
- Crochet
- Bricolage
- Cuisine
- Exposés : sur la contraception et la naissance,  
sur la congélation
- Un week-end à l'étranger.

Etant entendu que certains travaux déjà programmés l'année dernière pourront être exécutés une seconde fois pour les nouvelles venues.

De plus, depuis deux ans, le Club Féminin ouvre ses portes aux Messieurs, à l'occasion d'une soirée et d'un pique-nique. Ces deux réunions ont remporté un tel succès que nous les renouvelerons cette saison.

Le CLUB FEMININ se tient tous les jeudis après midi de 14 H à 16 H 15 (sauf pendant la période des vacances scolaires) au Bourg de PLOUZANE.

L'ouverture de la Saison 77-78 se fera le Jeudi 6 Octobre par un goûter d'accueil et une exposition des travaux effectués l'an dernier.

Pour tous renseignements s'adresser aux responsables : sur la Trinité : Mme GALOPIN  
21, rue de Kéramazé Tél. : 45.58.10

Mme LEFRIQUE  
3, rue des Jonquilles Tél. : 44.55.99

sur PLOUZANE : Mme GENTIL Yvonne  
2, rue de la Duchesse Anne Tél. : 89.41.11.

Mme PAGE  
4, rue de la Duchesse Anne Tél. : 89.42.04

Mme LE DOARE  
Route de la Trinité Tél. : 89.42.26

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUSES.

REPRISE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION CULTURELLE

---

Les activités ont repris le mercredi 5 Octobre à 14 h dans un des locaux du bourg de PLOUZANE. La cotisation annuelle comprenant l'assurance est de 20 F par enfant (30 F pour deux enfants de la même famille, 45 F pour trois).

Le PROGRAMME des activités proposées comprendra 5 ateliers :

Tous les mercredis  
(sauf jours fériés et vacances scolaires)

- 1°)- De 14 h à 15 h 30 : Atelier de marionnettes et peinture :  
Enfants à partir de 8 ans. Nombre limité à 10. Une somme de 5 F par mois sera demandée exceptionnellement pour cet atelier.
- 2°)- De 14 h à 15 h : Initiation à la flûte - chant :  
Dans un local du bourg.
- 3°)- De 15 h 15 à 16 h 45 : THEATRE "d'expression libre" et atelier de décors et costumes.  
Enfants à partir de 8 ans. Nombre limité à 20.
- 4°)- THEATRE TRADITIONNEL :  
avec adolescents de 13 à 17 ans. Les inscriptions seront prises jusqu'au 15 Octobre. Les horaires seront à définir avec les intéressés.
- 5°)- DANSE MODERNE avec Madame ROBELET de Brest  
Reprise début octobre. Jour et heure à indiquer dans les prochains jours.  
Un spectacle est donné en fin d'année scolaire.

---

Un FEST-NOZ aura lieu le samedi 5 Novembre à 21 heures dans l'ancienne salle municipale du bourg.

---

L'ASSEMBLEE GENERALE se tiendra le vendredi 21 Octobre à 20 h 30 dans le local de l'ancienne mairie du bourg.

---

Les SEANCES THEATRALES seront données comme par le passé dans l'ancienne salle municipale du bourg. Elles viennent sanctionner le "travail" accompli durant leurs loisirs par les enfants et les jeunes au sein de l'association. Elles sont prévues aux dates suivantes :

DIMANCHE 7 Mai à 15 H

SAMEDI 13 Mai à 21 h.

---

L'ASSOCIATION CULTURELLE a pour but "de permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer par le théâtre, la musique, le chant, la danse, etc...."

Si des personnes sont intéressées par le but que nous poursuivons, elles seraient les bienvenues au sein de l'Association.

Pour tous renseignements, voir la présidente de l'Association :  
Thérèse NOIRET à Penhuel - PLOUZANE ou téléphoner au 89.42.16.

## LE COMITE DES LOISIRS

En 1972 quelques pionniers de l'animation locale ont mis sur pied le Comité des Loisirs.

Leur ténacité et leur dévouement ont fait qu'actuellement le Comité des Loisirs ne compte pas moins d'une cinquantaine de membres actifs regroupés autour de Jean GELEBART, leur Président.

Le principe des activités du Comité des Loisirs est d'organiser dans un climat de franche camaraderie des fêtes populaires pour animer la Commune sans oublier les enfants et les personnes âgées tout en assurant des divertissements prisés de tous.

A ses débuts le Comité des Loisirs dut investir en matériels divers, en particulier de sonorisation, prêtés depuis aux Associations de la Commune. Aujourd'hui, il oriente ses activités vers un maximum de fêtes gratuites.

Noël 76 : au Gymnase de Kroaz-Saliou, 1200 enfants ont participé aux séances récréatives de fin d'année avec distributions de friandises.

Début Avril 77, 27 personnes du 3ème âge prenaient un baptême de l'air au-dessus de PLOUZANE lors de la Journée des Anciens qui se poursuivait par un repas en commun d'une soixantaine de convives à SAINT THONAN.

En Juin, la soirée de la St Jean maintient la tradition du tantad et donne à tous l'occasion d'une sortie familiale aux flonflons du bal populaire.

Avant les congés d'été, le rallye auto regroupe régulièrement une vingtaine d'équipages.

Avant la rentrée, les fêtes de Bodonou recueillent toujours un beau succès.

Cette année, le public a pu apprécier la soirée cabaret animée par le groupe irlandais "Les Glannad" et le chanteur Patrick ELIES.

Le Dimanche, ce fut la foule des grands jours qui assista à l'humoristique gymkhana de tracteurs et aux épreuves de baz-yod, de tire à la corde et de lever de la perche, jeu auquel la population de PLOUZANE et des environs était particulièrement sensibilisée depuis l'amertume et la déception provoquées par l'éviction de nos "spoutus" de l'émission "la tête et les jambes" par le responsable de la sélection qui se présenta lui-même sans scrupules à l'O.R.T.F., sans tenir compte de son piètre classement à la sélection. Les nombreux spectateurs présents au lever de la Perche n'oublieront pas la prestation d'ensemble des "Spoutus" pulvérisant leurs records personnels.



L'année 77 aura été marquée particulièrement par la volonté du Comité des Loisirs de relancer les jeux et sports bretons. Il a collaboré à la Création de "l'Association des Sports Bretons du Léon" dont le but est non seulement de faire connaître les jeux et sports bretons, mais aussi de les uniformiser et de les réglementer de façon précise.

Un voeu pour terminer : que les Jeunes et les moins Jeunes des nouveaux quartiers se rallient spontanément au Groupe de Responsables afin que le Comité des Loisirs reste et devienne de plus en plus l'affaire de tous.

Le Comité.

LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

a eu lieu le Mardi 20 Septembre. L'ordre du Jour était particulièrement chargé, puisqu'il s'agissait de la première séance du Conseil depuis la rentrée.

---

Le premier point était un compte-rendu par Mme MARCHALOT, Adjoint chargé des Affaires Sociales, de l'opération "Aide aux Chômeurs". Les "dix" dossiers retenus par le Bureau d'Aide Sociale ont été acceptés le 13 Juillet par la Commission Cantonale d'Aide Sociale, mais la Préfecture n'a toujours pas envoyé les crédits prévus.

Monsieur MELENNEC, Maire, propose l'envoi d'un courrier à la Préfecture pour que la somme soit débloquée rapidement.

---

Monsieur CANN, Adjoint aux Finances a expliqué l'augmentation importante des impôts locaux de cette année : il s'agit d'une erreur commise par l'ancien Conseil lors du vote du Budget Primitif ; le Conseil a voté pour une augmentation de 70 % de la part communale, en croyant voter une augmentation de 12 %.

Monsieur LAOUENAN est intervenu pour signaler l'importance des variations de la surface locative, et demander où en est la question des répartiteurs d'impôts ou contrôleurs.

Monsieur CANN a répondu qu'une information sur la valeur locative paraîtrait dans le bulletin municipal.

---

Une avance de 100 000,00 F peut être fournie par les P.T.T. pour la construction de la Poste, si le Conseil s'engage à ne pas affecter ce local à une autre utilisation. A la demande de Monsieur le Maire, cette motion est acceptée à l'unanimité.

---

Le Programme d'emprunts a ensuite été présenté par Monsieur CANN. Le montant des annuités se montera à environ 204 000,00 F, charge assez lourde pour la Commune.

Monsieur CANN fait remarquer qu'une somme de 1 020 000,00 F n'avait pas été indiquée dans la dette communale dans le Budget primitif établi par l'ancienne municipalité.

---

Monsieur le Maire a ensuite demandé au Conseil de créer trois postes de femmes de service. La nouvelle école créée à Coat-Edern, a besoin de deux postes ; l'École maternelle du Bourg a été agrandie d'une classe supplémentaire et demande le troisième poste. Le Conseil accepte la création de 3 postes à l'unanimité sauf une voix (pour des raisons financières).

Monsieur le Maire propose la titularisation de deux femmes de service (Mmes NEDELEC et BELOGROTTE), proposition acceptée par le Conseil.

Monsieur CANN tire les premières conclusions de l'ébauche du Budget Supplémentaire de cette année. La Commune manque de crédits pour de nombreux postes (personnel, travaux, transports scolaires) ; ce déficit est de 100 000,00 F environ. Monsieur MELENNEC et Monsieur CANN sont intervenus auprès du Sous-Préfet, mais aucune subvention n'est possible tant que le compte administratif 76 n'est pas en déficit. Il serait cependant possible d'avoir un prêt de fonctionnement de 100 000,00 F à 3 % d'intérêts à rembourser en deux ans. Ce prêt n'est pas acquis.

Le Conseil approuve la proposition de Monsieur CANN.

Monsieur le Maire fait le point sur les transports scolaires dans la Commune. Une troisième ligne de cars scolaires avait été décidée l'année dernière, mais la demande de subvention n'avait pas été faite ; cette subvention a pu être "rattrapée" cette année. Le déficit sur les transports scolaires se monte à 29 000,00 F.

Une réunion avant la rentrée avait réuni les Directeurs des Ecoles publiques et privées, et les Transporteurs. Le Transport Scolaire a été maintenu tel quel, ceci en fonction de l'éparpillement géographique des enfants et des horaires posés par la répartition des locaux et des Maîtres.

L'un des cars transportait des élèves du secondaire, bien que tout ce qui touche à l'enseignement secondaire ne soit pas à la charge de la Commune ; cette situation créait une discrimination parmi les enfants, certains payant 50,00 F par trimestre (transports communaux) d'autres 120,00 F (bus de la C.U.B.) Les responsables présents à cette réunion étaient d'accord sur les tarifs suivants : 50,00 F pour les enfants du primaire, 100,00 F pour les élèves du secondaire.

Monsieur LUCAS intervient pour signaler que le car ne transportait que des élèves de l'enseignement secondaire privé.

Monsieur LAOUENAN propose un tarif aligné sur celui de la C.U.B. (120,00 F par trimestre) pour les enfants du Secondaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité espère instaurer un transport scolaire gratuit pour les enfants du primaire dans les deux ou trois ans.

Monsieur PHILIPPOT pense que lorsqu'il y a plusieurs enfants dans une même famille, il pourrait y avoir un tarif dégressif (par exemple le quatrième enfant d'une famille ne paierait pas). Cette proposition est reconnue sans objet car déjà pratiquée sur la Commune.

Le Conseil a voté le tarif des transports scolaires pour cette année : 50,00 F a par trimestre pour les élèves du Primaire, 100,00 F par trimestre pour les élèves du Secondaire (Quatre Conseillers étaient partisans de la suggestion de Monsieur LAOUENAN).

Le problème des accompagnateurs de cars scolaires a été ensuite abordé par Monsieur le Maire. L'employé de la C.U.B. qui assurait ce service va être remplacé par Mme LOAEC (qui travaillera par ailleurs à la Cabine téléphonique publique du Bourg à mi-temps). Un troisième "poste" d'accompagnateur doit être créé pour le troisième car : cette proposition a été acceptée par le Conseil.

Monsieur le Maire a demandé l'accord du Conseil pour adopter les propositions d'indemnisation des frais de déplacement des élus faites par le Syndicat des Communes (ce sont les tarifs en vigueur dans la plupart des Administrations). Le Conseil donne son accord.

Monsieur CANN invite le Conseil à se prononcer sur le prix des licences de débits de boisson. Il y a actuellement dix débits de boisson sur la Commune, qui paient une licence de 15,00 F par an. La Commission Municipale Finances propose une augmentation à 120,00 F (pour une Commune comme PLOZANE, le minimum est de 120,00 F le maximum de 240,00 F).

Vingt conseillers ont voté pour un prix de 120,00 F, deux conseillers étaient favorables à une augmentation maximum.

Monsieur CANN a ensuite soumis au Conseil unedélibération pour vendre le terrain du C.E.S. et de l'Ecole primaire de Kroaz-Saliou (15 530 m2) à la C.U.B. pour 5,00 F le m2. Ce prix a été fixé par les Domaines. Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Monsieur MELENNEC, Maire a expliqué qu'une somme de 70 000,00 F a pu être récupérée sur la Section Investissement : l'aménagement du carrefour de la rue des Myosotis et de la C.D.12 avait été prévu par l'ancien Conseil. Or la rue des Myosotis est du domaine de la C.U.B., le C.D. 12 concerne le Département, et l'Equipement de St RENAN n'avait pas prévu ces travaux. La proposition de Monsieur le Maire d'affecter cette somme au mobilier scolaire pour la nouvelle Ecole a été acceptée par le Conseil.

---

Le Conseil a également fixé à 260,00 F par mois le prix du loyer du logement type F4 de l'Ecole du Bourg.

---

Mr QUENET, Adjoint chargé de l'Urbanisme et des Travaux, expose la suite de l'affaire du Lotissement de Kérascoët (Voir Urbanisme).

Mr QUENET a ensuite fait remarquer que le Lotissement PETTON, au Bourg de PLOUZANE fera vraisemblablement l'objet de la même procédure (il reste deux lots à vendre).

---

Pour répondre au Conseil Général du Finistère, qui propose un programme de subventions de la voirie communale, Mr QUENET a ensuite proposé un programme de travaux :

1/ Proposition voirie : élargissement de la route du Dellec, voie de Trémaëdic à Pen-Ar-Pont, voie de Kerfézan à la route du Petit Minou.

2/ Sentiers touristiques : du Bourg de PLOUZANE à Trémaëdic, de Kerborhel à Kerlebars, le long de la clôture de l'Ecole des Télécommunications.

3/ Bordures de trottoirs en granite : dans le Bourg de la Trinité (dans le sens de la transformation prévue par la C.U.B. : deux voies, plantations, zone de stationnement en long sur la voie - le parking en épi étant interdit sur une départementale), entrée du Bourg de PLOUZANE vers Penhuel.

Ce programme a été fait pour obtenir une subvention de 20 % pour une seule opération.

Le Conseil s'étonne qu'un délai de 15 jours seulement ait été donné pour établir ce programme.

---

Le problème du chemin piéton de la Z.A.C. devra être revu par la Commission Municipale Urbanisme.

---

Des plans de notre Commune vont être affichés au Bourg de PLOUZANE, près de l'arrêt de bus placé à proximité de l'Eglise (accord à l'unanimité) et à la Trinité près de la pharmacie SERRE (13 voix pour).



Monsieur QUENET a ensuite informé le Conseil qu'une proposition de terrain a été faite pour le cimetière, et qu'un géologue a été nommé pour l'examiner.

---

Monsieur le Maire a ensuite exposé le devis de l'Ecole de Coat Edern, dont le coût de construction se monte à 2 660 000,00 F (en Mai 1977). Monsieur QUENET a présenté les plans, et proposé que le Conseil adopte l'option double vitrage (39 000,00F), qui permettrait des économies sérieuses sur le chauffage. Le Conseil a donné son accord.

Quant à l'option menuiserie aluminium, elle doit être étudiée par la Commission Municipale Urbanisme

---

A la demande de Monsieur MELENNEC, le Conseil s'est prononcé pour une motion des Anciens Combattants d'ALGERIE, qui réclament les mêmes droits que les autres anciens Combattants (Proposition adoptée sauf 3 abstentions).

---

Madame MARCHALOT a signalé que le repas des Anciens, organisé par le Bureau d'Aide Sociale, aura lieu le Dimanche 9 Octobre, et que les Conseillers Municipaux, y sont invités.

---

Monsieur DANIELOU, Adjoint chargé des relations avec les Associations culturelles et sportives, a obtenu l'accord de principe du Conseil pour étudier financièrement les possibilités d'agrandissement de la salle COSEC.

---

Monsieur MELENNEC, Maire donne lecture d'une lettre des Services Techniques de la C.U.B. au Maire de PLOUZANE, à propos de l'Assainissement.

Il en résulte des diminutions de prix de branchement de l'ordre de 30 % par rapport aux propositions initiales dans le cas des branchements groupés, ainsi que l'étalement en 4 règlements du paiement des factures.

---

---

---

CALENDRIER DES FESTIVITES 77/78 DE PLOUZANE

=====

- Samedi 29 Octobre 1977 : Concours de dominos (AL/PE)
- Samedi 5 Novembre 1977 : Fest-Noz Salle municipale Bourg (Association culturelle)
- Samedi 12 Novembre 1977 : Concours de dominos (AL/PE)
- Samedi 3 Décembre 1977 : Fest-Noz Salle du Bourg (Jeunes)
- Dimanche 4 Décembre 77 : Tournoi lutttes bretonnes
- Dimanche 11 Décembre 77 : Centenaire de l'école privée Ste Anne
- Samedi 17 Décembre 1977 : Concours de dominos (AL/PE)
- Samedi 17 Décembre 1977 : (Après-midi) Noël des enfants (Comité des loisirs)
- Dimanche 18 Décembre 77 : ( " " " " " " " " " " )
- Samedi 21 Janvier 1978 : Concours de dominos (AL/PE)
- Samedi 28 Janvier 1978 : Bal de l'élection de la Reine -Gymnase- (P.A.C.)
- Samedi 4 Février 1978 : Concours de dominos (écoles privées)
- Samedi 18 Février 1978 : Fest-Noz Kroas-saliou (AL/PE)-Gymnase-
- Samedi 25 Février 1978 : Concours de dominos (AL/PE)
- Samedi 4 Mars 1978 : Bal Club Féminin (Gymnase)
- Samedi 11 Mars 1978 : Concours Pétanque (AL) Trémaïdic
- Samedi 18 Mars 1978 : Concours dominos Coat-Edern (PE/AL)
- Samedi 26 Mars 1978 : Bal (Aides familiales)
- Samedi 26 Mars 1978 : Courses cyclistes Inter-Clubs (VCP)
- Dimanche 27 Mars 1978) : Fête champêtre des aides familiales  
 2 Avril 1978)
- Samedi 9 Avril 1978 : Concours pétanque (AL)
- Samedi 15 Avril 1978 : Bal costumé enfants (matinée) et bal rétro soirée (AL/PE)
- Samedi 22 Avril 1978 : Sortie 3ème Age (Comité des loisirs)
- 16 ou 30 Avril 1978 : Congrès des délégués départementaux des organisations laïques . (Gymnase)
- Dimanche 23 Avril 1978 : Championnat de lutttes bretonnes cadets (Skol Gouren)Gymnase
- Samedi 29 Avril 1978 : Bal du Volley (PAC) Gymnase
- Dimanche 30 Avril 1978 : Courses cyclistes .(VCP)
- 4 et 6 Mai 1978 : Séance théâtrale salle du Bourg (association culturelle)
- Samedi 6 Mai 1978 : Tournoi Volley (PAC) Gymnase
- Dimanche 7 Mai 1978 : Kermesse des écoles privées .
- Samedi 13 Mai 1978 : Soirée concert musique bretonne (Comité des loisirs)
- Mardi 15 Mai 1978 : Course cycliste (VCP)
- Samedi 20 Mai 1978 : Tournoi Foot-Ball (PAC) Bourg
- Dimanche 21 Mai 1978 : Tournoi Foot-ball Inter-quartiers (PAC) Trémaïdic
- Dimanche 28 Mai 1978 : Kermesse Ecoles Laïques (AL/PE)
- Un samedi de Juin : Concours de pétanque UFOLEP (AL) .../...
- Dimanche 4 Juin 1978 : Course minimés ou cadets (VCP)
- Samedi 10 Juin 1978 : Concours pétanque (AL) Femme chef de triplette
- Dimanche 11 Juin 1978 : Rallye auto (Comité des loisirs)
- Dimanche 18 Juin 1978 : Sortie Club féminin du Bourg . .../...

17 et 18 Juin 1978 : Danses modernes (Association culturelle)  
Dimanche 18 Juin 1978 : Circuit des 2 clochers (VCP)  
Samedi 24 Juin 1978 : Fête de la ST Jean (Comités des loisirs) (variante gymnase)  
Course cycliste (VCP)  
Dimanche 25 Juin 1978 : Sortie familiale Vie Libre .  
Jeudi 29 Juin 1978 : Fête du C.E.S. de Kroas Saliou (Gymnase)  
Mois d'aôût : Café après la messe (Aide familiale)  
Dimanche 3 Septembre 78: Fête du vélo (VCP)  
9 et 10 Septembre 1978 : Bodonou 78 (Comité des loisirs)  
Samedi 16 Septembre 78 : Bal de la F.N.A.C.A.  
Dimanche 17 Septembre : Brevet des 150 Kms par l'UCP.  
Dimanche 24 Septembre : Fête des écoles publiques du Bourg .  
Vendredi 6 Octobre 1978: Réunion pour l'établissement du calendrier 1978/79 .

---